

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA HAUTE POLITIQUE

« Si l'on entend par politique, la recherche des principes qui doivent présider au gouvernement des nations, et dans lesquels entrent à la fois des déductions de la morale et des inductions de l'expérience, on reconnaîtra, je l'espère, qu'une pareille étude intéresse au plus haut point l'avenir d'un pays, et doit trouver sa place dans l'éducation publique.

» Et j'ajoute que cela est surtout nécessaire dans un Etat démocratique et républicain. En effet, qui est-ce qui a intérêt à connaître les vrais principes de la politique? Evidemment, celui qui est appelé à exercer la souveraineté. Et qui est-ce qui exerce la souveraineté dans notre état démocratique et républicain? Tous les citoyens. Tous les citoyens ont donc un intérêt majeur à connaître ces vérités essentielles, et je dirai même que c'est surtout aux enfants du peuple qu'il les faudrait enseigner, car les enfants du peuple n'ont pas toujours les moyens de compléter leur instruction et leur éducation, une fois qu'ils sont sortis des écoles. Il faut donc qu'ils emportent de l'école les notions fondamentales sur lesquelles ils appuieront à l'avenir leur jugement dans les questions politiques. »

Ainsi s'exprimait récemment, devant les anciens élèves de l'école normale de l'Aube, M. Raymond, inspecteur d'Académie en résidence à Troyes.

M. Zévort, Recteur de l'Académie de Caen, en une fête donnée en l'honneur de M. Hue, inspecteur primaire récemment décoré, disait de même aux instituteurs :

« Au frontispice de nos monuments scolaires on devrait écrire en lettres d'or : « Ici l'on forme des esprits éclairés et des consciences droites ». Trop de gens l'ignorent. Il vous appartient de les renseigner et de collaborer ainsi à l'œuvre commune d'affranchissement. »

A Alençon, il y a huit jours, M. le Chevalier, inspecteur d'Académie, qui passe de la résidence d'Alençon à celle d'Evreux, s'adressait à son tour aux membres des enseignements primaire et secondaire, réunis par les soins du Bureau de la Société d'éducation populaire pour le saluer avant son départ et le remercier de sa coopération aux œuvres démocratiques. Il disait à son tour combien il importe à l'avenir de la France que tous, instituteurs et professeurs, fassent de la politique, non pour ce mêler aux agitations stériles des partis, mais pour travailler à l'avènement de la démocratie.

Il évoquait non pas « le spectre rouge », mais la rénovation sociale que nous promet le xx<sup>e</sup> siècle, et il montrait comment personne ne saurait se désintéresser de l'évolution politique qui se fait un peu malgré nous, beaucoup avec notre concours. Il ne faut pas cependant opposer le peuple à ce qu'on appelle la bourgeoisie : bourgeois, ouvriers et paysans doivent collaborer, et l'Université est désignée pour être le trait d'union des diverses fractions du pays.

Nous enregistrons avec plaisir ces déclarations des différents représentants de

l'administration universitaire. Elles nous montrent par leur identité foncière, par la communauté d'idées et de sentiments qui apparaît derrière ces manifestations diverses, une tendance que nous avons pour notre part contribué, sinon à faire naître, du moins à affermir, la tendance vraiment républicaine à faire de la haute politique, de la politique de paix sociale, d'union en vue d'un Idéal propre à la démocratie.

Georges LOIRÉ.

## A LA CHAMBRE

La rentrée

La Chambre, pour l'ouverture de la session, a procédé ce soir avant tout, au renouvellement de son bureau annuel. En attendant l'élection du président définitif, le fauteuil est occupé suivant l'usage, par le doyen de l'Assemblée. Actuellement, les membres les plus âgés de la Chambre sont, par ordre d'ancienneté : MM. Boyssat (Saône-et-Loire), baron Gérard (Calvados), Turigny (Nèvre) et Rauline (Manche).

Les secrétaires provisoires sont les six plus jeunes députés présents à la séance.

Les plus jeunes membres sont actuellement : MM. Zévaès, René et Xavier Reille, Chambon (Savoie) et Breton (Cher).

Les secrétaires sortants se sont représentés ainsi que les trois questeurs qui sont : MM. Rivet, Guillemet et Le Chevalier.

Les quatre vice présidents sortants sont : MM. Aynard et Cochery, républicains progressistes ; MM. Maurice Faure, de la gauche radicale, et Mesureur, de l'extrême gauche.

## L'ALCOOLISME

Le Figaro publie une ordonnance que M. Latty, évêque de Châlons, vient de prendre contre l'alcoolisme, et qui est d'autant plus curieuse qu'elle s'adresse non aux fidèles mais au clergé. En voici les principaux passages :

« Attendu que, de l'avis unanime de notre clergé, le péril créé par l'alcoolisme est d'une gravité extrême ; attendu que tous nos prêtres sont d'accord qu'il y a urgence à lutter contre ce péril par les moyens les plus énergiques et surtout par l'exemple ; attendu qu'il s'agit de sauvegarder tout ensemble les bonnes mœurs, le caractère, le sang, la race, la vie même de la France ;

» A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et confiant dans la religion et le patriotisme de notre clergé, nous avons statué et statuons ce qui suit, ordonnant, conseillant ou suppliant :

» Article premier. — Aucuns spiritueux ni liqueurs fermentées ne seront servis dans les déjeuners ou dîners de confirmation et autres repas où nos prêtres nous feront l'amabilité de nous convier.

» Art. 2. — Aucuns spiritueux ni liqueurs fermentées ne seront servis aux repas ou autres réunions communes dans nos maisons du grand et du petit séminaire de l'institution Saint-Etienne.

» Art. 3. — Nos prêtres sont priés de s'abstenir de tout spiritueux et liqueur fermentée dans les repas donnés à l'occasion de leurs conférences décennales ou de leurs fêtes de paroisse.

» Art. 4. — Nos maisons religieuses sont également priées d'observer la même réserve lorsqu'elles serviront un repas à des prêtres

séculiers ou réguliers appartenant ou étrangers à notre diocèse.

» Art. 5. — MM. les curés sont invités à ne point distiller ou faire distiller les fruits de leur jardin, quelque usage qu'ils puissent vouloir faire du produit distillé.

» Art. 6. — Une association libre de tempérance, ayant pour article unique l'abstention de toute eau-de-vie et de toute liqueur distillée, est fondée pour les prêtres de notre diocèse. Les adhérents se souviendront de ces mots de Bossuet : « Pour annoncer Jésus-Christ au monde, les paroles ne suffisent pas, il faut quelque chose de plus violent », et ils prendront pour devise cet oracle du Sauveur lui-même : *Quemadmodum ego feci ita et vos faciatis.*

» MICHEL-ANDRÉ, évêque de Châlons. »

## CONTRE L'ALCOOLISME

Du Figaro :

Le colonel du 70<sup>e</sup> de ligne, à Vitry, vient d'organiser un concours de sobriété entre les compagnies de son régiment.

L'épreuve durera trois mois, et les compagnies seront ensuite classées d'après le nombre des punitions infligées pour ivresse.

Un certain nombre de jours de permission à répartir entre les soldats récompenseront les compagnies les plus sobres.

Voilà un excellent exemple à suivre dans tous les régiments.

## EN CHINE

Le retour de l'Empereur

Un journal chinois dit que l'empereur a décidé de retourner à Pékin en février, mais l'impératrice douairière passera l'hiver à Hankow. Il ajoute que les puissances ont demandé le châtimement de Chen-Si-Lin, responsable du massacre des chrétiens près de Tsang-Tchaou, dans le Shan-Tung.

Un autre journal chinois mentionne l'addition proposée par le vice-roi de Nankin d'une troisième clause à la note conjointe prévoyant les châtimements dans le cas où des persécutions nouvelles se produiraient contre les chrétiens.

Le même journal publie un télégramme de Tien-Tsin suivant lequel le maréchal de Waldersée aurait enjoint à ses officiers de cesser les hostilités. Les autres commandants sont encore en campagne et n'ont pas encore pu recevoir d'instructions.

## Au Transvaal

Quatre cents soldats de troupes anglaises sont arrivés à Malmesbury. L'état de siège a été immédiatement proclamé. On a requisitionné tous les chevaux des commerçants et ceux de quelques fermiers qui se trouvaient au village. On rapporte de Clan-William, localité située entre Piquet-Berg et Calvinia, qu'un certain nombre de fermiers déclarent ouvertement qu'ils ne vendront pas leurs chevaux et défient les soldats de les prendre. On représente la situation comme critique.

## INFORMATIONS

Election législative

Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu dimanche, à Montmédy : Inscrits, 14,664 ; votants, 11,584 ; suffrages exprimés, 11,401.

MM. de Benoist, nationaliste, 5,353 voix ; Didion, républicain, 3,941 ; Portelet, 2,123. Il y a ballottage.

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu l'élection sénatoriale dans la Loire-Inférieure, M. de Pontbriand, député conservateur de Châteaubriand, a été élu par 542 voix, contre M. Lynier, républicain libéral, qui en a obtenu 432.

Il s'agissait de remplacer M. le comte de Juigné, conservateur, décédé.

L'anniversaire de Gambetta

Les membres de l'association Gambettiste se sont rendus dimanche aux Jardies pour rendre hommage à la mémoire de Gambetta, dans la maison même où mourut le grand citoyen.

Le général André présidait cette cérémonie à laquelle assistaient MM. Cazot, Expert-Bazan, Delpech, sénateur, Blanc, député, et un grand nombre de membres de l'association.

MM. Blanc, Cazot et André ont prononcé des discours.

Le mariage des Officiers

Du Figaro :

Trois mois après la mise en vigueur de la circulaire du ministre de la guerre supprimant l'apport dotal pour les femmes d'officier, il était intéressant de savoir quels avaient été les effets du nouveau régime matrimonial.

Jusqu'à présent les faits semblent donner raison au ministre de la guerre. En effet, dans le département de la Seine, le nombre de demandes d'autorisation de mariage pour les officiers qui, dans le trimestre de 1899, était de vingt-trois, s'est élevé brusquement à quarante et une pour la période correspondante de 1900.

Voilà une nouvelle qui, certes, ne déplaira pas à M. Piot.

Le Dossier de l'affaire

Le dossier du procès de Rennes a vécu. La dislocation de l'affaire est accomplie. Le monceau de pièces qui constituait ce dossier avait été transmis par le commandant Carrière au conseil de révision du pourvoi de M. Alfred Dreyfus. Malgré le désistement de celui-ci, toute la procédure était restée au greffe de cette juridiction jusqu'à ces jours derniers. A la suite de la loi d'amnistie, on vient d'en distraire les pièces envoyées à Rennes par la Cour de cassation et qui n'avaient pas fait partie du dossier de 1894.

Encore Esterhazy

C'est samedi prochain que viendra devant le Conseil d'Etat le pourvoi du commandant Esterhazy. L'affaire est mise au rôle de la façon suivante : Requête du sieur Walsin-Esterhazy, chef de bataillon d'infanterie en réforme, à l'effet de faire annuler, pour excès de pouvoir, une décision en date du 31 août 1898, par laquelle le président de la République l'a mis en réforme par mesure disciplinaire.

Séminaires désaffectés

Le gouvernement vient de prendre la décision de faire rentrer l'Etat en possession de ses immeubles qui avaient été jusqu'à aujourd'hui mis à la disposition des évêchés pour servir de séminaires. Le premier établissement désaffecté est l'ancienne abbaye de Luzeuil dans la Haute-Saône.

Le professeur et les élèves de ce séminaire viennent de recevoir l'ordre de quitter cette propriété dans le plus bref délai.





